I. Description du laboratoire

Le laboratoire GSB, leader de l'industrie pharmaceutique, est issu de la fusion entre le géant américain Galaxy et le conglomérat européen Swiss-Bourdin. Une conséquence de cette fusion, est la recherche d'une optimisation de l'activité du groupe ainsi constitué en réalisant des économies dans la production et la distribution des médicaments.

II. Description du Système Informatique

Sur le site parisien, toutes les fonctions administratives sont présentes. On trouve en outre un service labo-recherche, le service juridique et le service communication.

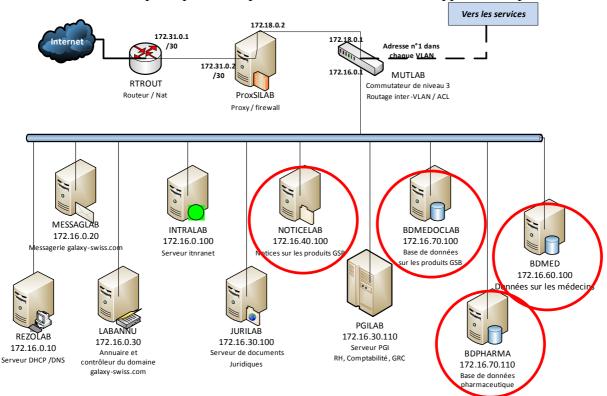
Une salle serveur contient l'ensemble des serveurs qui assurent les fonctions de base du réseau et les fonctions de communication. On trouve aussi de nombreuses applications métier (base d'information pharmaceutique, serveurs dédiés à la recherche, base de données des produits du laboratoire, base de données des licences d'exploitation pharmaceutique...) et les fonctions plus génériques de toute entreprise.

L'informatique est fortement répandue sur le site. Chaque employé est équipé d'un poste fixe relié au système central. On trouve aussi des stations de travail plus puissantes dans la partie laborecherche, et une multitude d'ordinateurs portables.

Les visiteurs médicaux reçoivent une indemnité bisannuelle pour s'équiper en informatique (politique Swiss-Bourdin) ou une dotation en équipement (politique Galaxy). Il n'y a pas à l'heure actuelle d'uniformisation des machines ni du mode de fonctionnement malgré le fait que la plupart des visiteurs médicaux soient équipés de solutions mobiles (téléphones, tablettes...).

III. Salle serveur

L'organisation des serveurs est la suivante. Il n'est pas précisé si les serveurs sont virtualisés ou non. Seuls les serveurs principaux sont présentés, les redondances n'apparaissent pas.



Les bases de données des serveurs BDMED et BDPHARMA sont achetées périodiquement auprès d'organismes extérieurs et tenues à jour par les employés entre deux achats.

IV. Domaine d'étude

Le laboratoire désire maîtriser la gestion de ses brevets d'exploitation. Il a pour cela décidé de développer une nouvelle application.

Lors de la création de nouveaux médicaments par le service labo-recherche, ceux-ci sont automatiquement brevetés par les juristes du groupe auprès de l'institut national de la propriété industrielle (INPI). Ce dépôt de brevet protége le médicament (son nom ainsi que son principe actif) pendant une durée de 20 ans. Le laboratoire présente également un dossier auprès de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de la santé afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Sans cette autorisation, le médicament ne peut être commercialisé. Or, cette autorisation est parfois très longue à obtenir (plusieurs années), et la protection effective, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le médicament est effectivement sur le marché, est souvent bien inférieure à 20 ans. C'est pourquoi les laboratoires disposent d'un certificat complémentaire de protection (CCP) qui permet de protéger le médicament pendant 5 années supplémentaires au maximum (en fonction du délai d'attente de l'amm).

Lors de la fin d'un brevet, le médicament, et donc sa substance principale, tombe dans le domaine public. Les autres laboratoires peuvent éventuellement commercialiser un médicament similaire ou un générique. Un médicament générique est un médicament identique à celui d'une marque mais vendu sous sa dénomination commune internationale c'est-à-dire sous le nom de sa substance active.

V. Évolution applicative

L'application développée aura plusieurs objectifs répartis sur la durée de vie du nouveau médicament :

- 1. avant sa protection
- 2. pendant sa protection
- 3. après sa protection

1. avant sa protection

Lors de la création d'un nouveau médicament, l'application devra vérifier la "brevetabilité" de celuici : le brevet sera refusé si il existe un autre médicament ayant le même nom ou le même principe actif. Elle devra également vérifier qu'il n'entre pas en conflit avec un brevet déjà existant.

2. pendant sa protection

Le service de gestion des brevets d'exploitation désire connaître des informations précises concernant les médicaments protégés ainsi que des statistiques relatives à ceux-ci :

- médicaments en attente d'amm
- médicaments dont la protection tombera bientôt
- temps moyen d'attente d'amm
- pourcentage de médicaments en attente d'amm / commercialisés et protégés / publics
- temps moyen de protection effective
- ...

La liste de ces informations n'est pas encore définitive et elle pourra variée en fonction des avancées de l'équipe de développement.

3. après sa protection

Lorsque le médicament devient un bien commun, l'application devra automatiquement proposer un médicament générique.

VI. Déroulement du projet

Le projet se déroulera selon les 4 phases suivantes :

- 1. Rédaction du cahier des charges ;
- 2. Conception de la base de données;
- 3. Développement de l'application;
- 4. Tests et validation de l'application;

Chacune de ces phases fera l'objet d'un point de validation.

De plus, une présentation orale d'une durée de 5 à 10 minutes sera effectuée devant l'ensemble des groupes toutes les trois semaines. Cette présentation aura pour objectifs :

- rappel du contexte;
- explication du travail réalisé depuis la présentation précédente ;
- objectifs futurs;